COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture 015-211500830-20231207-BP2023-TS-DM1-BF Date de télétransmission : 14/12/2023 Date de réception préfecture : 14/12/2023

délibération: D_2023_5_17 **SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023**

Nombre de conseillers en

exercice: 19

L' an deux mille vingt trois, le jeudi 07 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents: 12

Date de convocation du : 01 Décembre 2023

Votants: 16

Présents: Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROUX Hervé

Objet: Décision modificative n°1 Budget **Transport Scolaire 2023**

Pouvoirs:

Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-Francois

Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie Monsieur VIOLLE Willy a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline

Absent(s): Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s): Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

Objet

Montant

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie CLUSE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Section

Sens

Chap

Art

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DECIDE de modifier le budget primitif TRANSPORT SCOLAIRE 2023 ainsi qu'il suit :

On

COMPTES DEPENSES

D	F	011	6066		Carburants	+0.98
					TOTAL	+ 0.98€
		-		CC	OMPTES RECETTES	
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
R	F	002	002		Excédent d'exploitation reporté	+0.98
					TOTA	L + 0.98€

Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-François RODIER